



Construire PARASISMIQUE

aux Antilles



Face au risque sismique...

5 Règles d'OR

- 1 UN TERRAIN SÛR
- 2 DES PLANS BIEN ETUDIÉS
- 3 DES MATERIAUX DE QUALITÉ
- 4 DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION SPECIFIQUES
- 5 UNE EXECUTION SOIGNEE ET UN ENTRETIEN REGULIER

Pour la sécurité de votre famille et de vos biens
FAITES APPEL A DES PROFESSIONNELS

1 Le terrain

- Consultez en mairie (ou sur internet : www.martinique.equipement.gouv.fr) le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les cartes de microzonage, si elles existent sur votre commune.
- Demandez un Certificat d'Urbanisme lors de l'achat ou de la vente d'un terrain afin de vérifier la nature constructible de celui-ci.

Tassement



Sol de nature différente

Liquéfaction



Sol gorgé d'eau

Glissement



Glissement de terrain

Chute de blocs



Aïe...

- Evitez les terrains à trop forte pente et les sols instables, très vulnérables sous l'action sismique.
- Faites réaliser une étude de sol qui permet de définir le type de fondations adaptées.

2 Les plans

Les plans de conception doivent éviter:

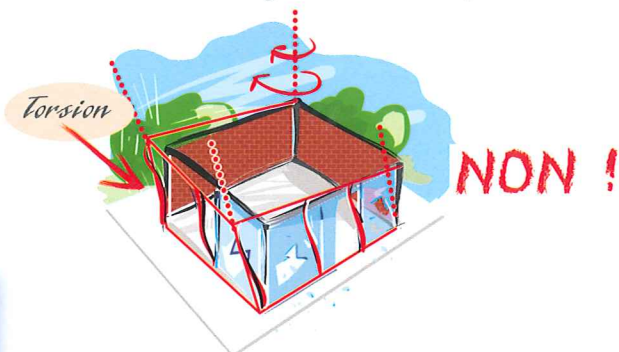
• Les décrochements en plan



• Les décrochements en élévation



• Les dissymétries importantes des murs de contreventement



• Les constructions sur pilotis

NON !

Poteaux
15 x 15 cm
à proscrire



Rupture
du poteau
court
en premier



NON !

OUI !

En faisant appel à
un professionnel
pour le dimensionnement



Murs
porteurs
chainés



OUI !

• Les porte-à-faux et les encorbellements



Balcon de
grande portée

NON !



Etage en
encorbellement

NON !

- Les plans de structure doivent clairement indiquer l'épaisseur des murs, le ferrailage, l'ancrage de la toiture, les fondations et leurs liaisons, les réseaux, ...

3 Les matériaux

• Les matériaux suivants peuvent être utilisés:-

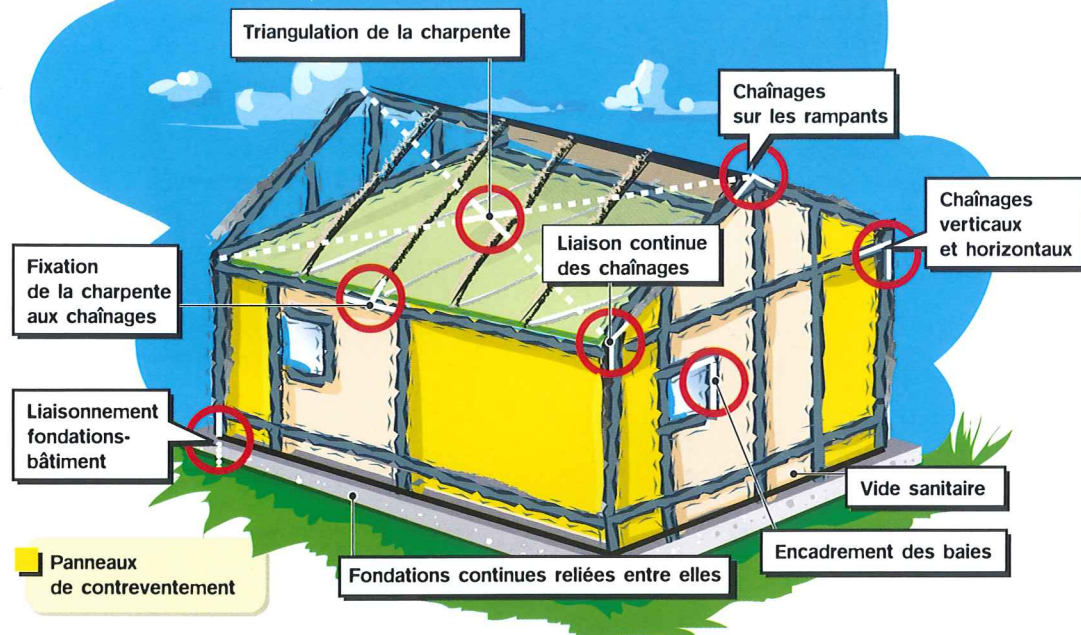
- les murs porteurs en maçonnerie de briques ou de parpaings avec chaînages horizontaux et verticaux. Pour les panneaux de contreventement, une épaisseur de 20 cm est exigée.
- les murs en béton banché armé
- les ossatures en bois
- les ossatures métalliques

- **Les règles parasismiques** requièrent des dimensions minimales à respecter à tous les niveaux de la construction

- **Les matériaux** doivent être conformes aux normes **NF** en vigueur (ne pas utiliser de ferrillages de récupération, par exemple...)

4

Les techniques de construction spécifiques



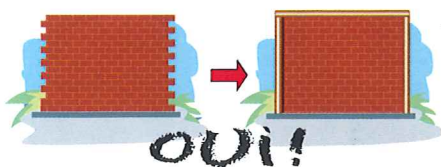
- Les panneaux de contreventement sont des murs porteurs chaînés sans ouverture. Ils s'opposent à la déformation de la construction. En cas d'étage, ils doivent être superposés.
- Tous les éléments de la construction sont solidement reliés entre eux, de la fondation jusqu'à la toiture.

5

L'exécution et l'entretien

Sur le chantier

- Une compétence technique particulière est nécessaire.
- Pour les constructions en maçonnerie, un montage à l'italienne est indispensable.



Ensuite

Conservez soigneusement les plans de conception et de structure.

Ne modifiez pas les bâtiments et **n'effectuez pas** de percement, de saignée ou d'ouverture quels qu'ils soient sans consulter des professionnels.

Pour en savoir plus...

Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.)	05 96 59 57 00
Ordre des Architectes (C.R.O.A.M.).....	05 96 70 63 30
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.)	05 96 70 10 23
Association Départementale d'Information au Logement (A.D.I.L.)	05 96 71 48 45
Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (C.A.P.E.B.).....	05 96 56 20 14

Ces organismes vous renseigneront sur les règles de construction parasismique applicables aux Antilles :

- les règles **PS92** (norme NF P 06-013 de décembre 1995)
- le guide de Construction Parasismique des Maisons Individuelles aux Antilles ("Guide CPIMI Antilles") à utiliser dans des cas très précis (pente, ...)
- 12 fiches de chantier à destination des artisans sont également disponibles.

Pour votre sécurité **SUIVEZ ATTENTIVEMENT**
CES CONSIGNES